

# Vaccins contre la grippe A : la fausse transparence du ministère

Lepoint.fr - Publié le 30/10/2009 à 14:44 - Modifié le 30/10/2009 à 18:34



Roselyne Bachelot © Yoan Valat / MAXPPP

Par [Marion Cocquet](#)

Dur, dur de connaître la vérité sur les contrats passés entre l'État et les fabricants de vaccins contre la grippe A (H1N1). Suite à la polémique déclenchée jeudi 29 octobre par l'article du *Point*, "Le contrat que Roselyne Bachelot nous cache", le ministère de la Santé avait promis la transparence. *Le Point*, qui, dans son bras de fer avec le ministère, avait dû saisir la Commission d'accès administratif (CADA), vient enfin de recevoir [les fameux documents si confidentiels](#).

Mais là, surprise, il manque un des quatre contrats. "Concernant le marché public relatif à l'acquisition de vaccins contre le virus H1N1 conclu avec Baxter, en l'absence de consentement préalable écrit du laboratoire, aucun élément ne paraît être communicable", nous écrit l'Eprus, Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires, qui a signé pour le compte du ministère de la Santé les marchés avec les fabricants de vaccins. Interrogé par *Le Point*, le cabinet de la ministre botte en touche : "Adressez-vous à Baxter pour obtenir la levée de cette clause de confidentialité." Curieusement, les 50.000 doses vaccinales commandées par la France à ce laboratoire américain sont les plus chères, à raison de 10 euros l'unité, contre 6,25 euros pour les doses les moins coûteuses.

Pour les trois autres labos, l'Eprus a sorti son effaceur. De nombreuses clauses ont été gommées. Ainsi, pour le suisse Novartis (16 millions de doses commandées), pour le britannique GlaxoSmithKline (50 millions de doses), pour le français Sanofi-Pasteur (28 millions de doses), "les informations couvertes par le secret industriel et commercial ont été occultées." En clair, toutes les conditions financières des accords sont cachées au public.

Au passage, on apprend tout de même que le laboratoire Novartis "n'encourra aucune pénalité de retard" s'il livre les vaccins en dehors du calendrier prévu par l'État à cause de difficultés rencontrées dans la production ou lors des essais cliniques.

Enfin, concernant les éventuels effets secondaires des vaccins, le contrat passé avec GSK comprend une longue "liste rouge", en clair non communicable, dans laquelle figurent "toutes les informations concernant la pharmacovigilance". Décryptage : les possibles complications médicales entraînées par la vaccination avec les doses de ce fabricant doivent rester absolument confidentielles ! Pour ce qui est de la responsabilité des laboratoires, les contrats signés avec Novartis et Sanofi-Pasteur confirment ce qu'a déjà déclaré Roselyne Bachelot : l'État s'engage à garantir les conséquences de toute réclamation ou action judiciaire à l'encontre des fabricants de vaccins.

<http://www.lepoint.fr/actualites-societe/2009-10-30/vaccins-contre-la-grippe-a-la-fausse-transparence-du-ministere/920/0/390648>